

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.08.2020

Numéro de version 101

Révision: 21.09.2020

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

#### - 1.1 Identificateur de produit

- Désignation commerciale : **NCoat Reiniger M**

- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Emploi de la substance / de la préparation** Dégraissant

#### - 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- **Producteur/fournisseur :**

Vistapaint B.V.

Spiegelstraat 17

NL-2631 RS Nootdorp - Nederland

Tel.: +31 70 3694141; Internet: [www.ncoat.nl](http://www.ncoat.nl); E-Mail: [info@vistapaint.nl](mailto:info@vistapaint.nl)

- 1.4 **Numéro d'appel d'urgence:** numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

- **Nederland Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum** NB: +31 (0) 302748888

Deze service is alleen beschikbaar (dieren-)artsen, apothekers en andere professionele hulpverleners.

- **Belgie/Belgique** Antigifcentrum/Antigiftzentrum/Centre Antipoisons +32 (0) 70245245

Service ist nur verfügbar für (Tier-) Ärzte, Apotheker und andere Fachleute.

Ce service est seulement disponible pour des médecins (vétérinaire), pharmaciens et autres spécialistes.

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### - 2.1 Classification de la substance ou du mélange

- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

#### - 2.2 Éléments d'étiquetage

- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

- **Pictogrammes de danger**



GHS07

- **Mention d'avertissement** Attention

- **Mentions de danger**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

- **Conseils de prudence**

P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

- 2.3 **Autres dangers**

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### - 3.2 Mélanges

- **Description :**

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux (en solution aqueuse).

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.08.2020

Numéro de version 101

Révision: 21.09.2020

**Désignation commerciale : NCoat Reiniger M**

(suite de la page 1)

**- Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 1310-58-3	hydroxyde de potassium	<0,2%
EINECS: 215-181-3	Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1A, H314; Eye Dam. 1, H318; Acute	
Reg.nr.: 01-2119487136-33	Tox. 4, H302	

- **Indications complémentaires** : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

**- Composition / informations sur les composants**

Composants selon le règlement relatif aux détergents (648/2004/CE):

< 5 % agents de surface non ioniques,

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

**- 4.1 Description des premiers secours**
**- Indications générales :**

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

In case of persistent symptoms receive medical treatment.

- **après inhalation** : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

**- après contact avec la peau :**

Retirer immédiatement les vêtements souillés. Laver les parties touchées à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

**- après contact avec les yeux :**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

- **après ingestion** : Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

**- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**- 5.1 Moyens d'extinction**
**- Moyens d'extinction:**

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement. CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

**- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**- 5.3 Conseils aux pompiers**
**- Équipement spécial de sécurité :**

Voir point 8.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Porter un vêtement de protection totale et un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

**- Autres indications**

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

Refroidir les emballages exposés à la chaleur avec de l'eau.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Non nécessaire.

(suite page 3)

F

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.08.2020

Numéro de version 101

Révision: 21.09.2020

### Désignation commerciale : NCoat Reiniger M

(suite de la page 2)

**- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas laisser le produit pénétrer les canalisations, l'eau de ruissellement ni les nappes d'eau souterraines.

En cas de dispersion accidentelle, avertir les autorités compétentes.

**- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, La terre de diatomées, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Éliminer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

**- 6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

**- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation / aspiration du poste de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

**- Préventions des incendies et des explosions:** Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

**- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**- Stockage :** Stocker les bidons bien fermés au frais et au sec

**- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Observer les lois et prescriptions relatives au stockage et à l'utilisation de substances présentant un danger pour l'eau (Allemagne)

Conserver dans l'emballage de livraison ou dans des récipients PE.

**- Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire

**- Autres indications sur les conditions de stockage :** néant

**- Classe de stockage :** 11 ou 13 (VCI - Konzept, 1998)

**- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

**- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Sans autre indication, voir point 7.

**- 8.1 Paramètres de contrôle**

**- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

**- Indications complémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**- 8.2 Contrôles de l'exposition**

**- Équipement de protection individuel :**

**- Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas inhaler les vapeurs et les aérosols.

**- Protection respiratoire :**

Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Protection respiratoire en cas de libération de vapeurs / aérosols.

**- Protection des mains :**

Gants de protection.

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.08.2020

Numéro de version 101

Révision: 21.09.2020

### Désignation commerciale : NCoat Reiniger M

(suite de la page 3)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.  
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.  
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

#### - Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

#### - Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux** : Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

#### - Protection du corps :

Vêtement de protection standard. Chaussures ou bottes de sécurité résistant aux produits chimiques. S'il risque de se produire un contact avec la peau, porter un vêtement de protection imperméable à ce produit.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### - 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### - Indications générales.

##### - Aspect:

Forme :	liquide
Couleur :	bleu clair
Odeur :	caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

- valeur du pH: Non déterminé.

- Point de fusion : non déterminé

- Point d'ébullition : ca. 100 °C

- Point d'éclair : non applicable

- Inflammabilité (solide, gazeux) : Non applicable.

- Température de décomposition : Non déterminé.

- Auto-inflammabilité : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

##### - Limites d'explosivité :

inférieure :	Non déterminé.
supérieure :	Non déterminé.

- Pression de vapeur : Non déterminé.

- Densité : non déterminée

- Densité relative. Non déterminé.

- Densité de vapeur: Non déterminé.

- Vitesse d'évaporation. Non déterminé.

##### - Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau : entièrement miscible

- Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.

(suite page 5)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.08.2020

Numéro de version 101

Révision: 21.09.2020

---

**Désignation commerciale : NCoat Reiniger M**


---

(suite de la page 4)

- <b>Viscosité :</b>	
<b>dynamique :</b>	Non déterminé.
<b>cinématique :</b>	Non déterminé.
- <b>9.2 Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

---

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
  - **10.2 Stabilité chimique**
  - **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
  - **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
  - **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
  - **10.5 Matières incompatibles:**  
Acides  
Réactions avec les oxydants forts.
  - **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus
- 

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
  - **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - **Effet primaire d'irritation :**
  - **de la peau :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - **des yeux :** Risk of serious damage to eyes.
  - **Sensibilisation :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - **Sensibilisation**  
Contenant substance(s) sensibilisante(s), mais à une concentration qui ne mène pas à une classification sensibilisante pour la préparation. Voir aussi mentions en section 2 (Identification particulière de certaines préparations).
  - **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
  - **Mutagénicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - **Toxicité pour la reproduction**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - **Danger par aspiration**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- 

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité**  
Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront

(suite page 6)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.08.2020

Numéro de version 101

Révision: 21.09.2020

### Désignation commerciale : NCoat Reiniger M

(suite de la page 5)

- fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
  - **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
  - **Autres indications écologiques :**
  - **Indications générales :** En général non polluant
  - **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
  - **PBT:** n'est pas applicable
  - **vPvB:** n'est pas applicable
  - **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**  
L'indication suivante se réfère au produit fourni et non aux produits transformés. En cas de mélange avec d'autres produits, d'autres voies d'élimination peuvent s'avérer nécessaires; en cas de doute, consulter les fournisseurs des produits en question ou les services administratifs locaux.
- **Recommandation :**  
Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Code déchet :**  
La classification des numéros du code des déchets selon le Catalog Européen des Déchets est spécifique pour la branche et les procédés en question et soumise à l'observation des exigences et prescriptions nationales et locales.  
On peut trouver le valable code déchet dans le Catalog Européen des Déchets.
- **Emballages non nettoyés :** Elimination conformément aux prescriptions légales
- **Recommandation :**  
Vider entièrement le récipient et le remettre une fois nettoyé à un centre de reconditionnement ou de retraitement. Elimination des récipients uniquement en concertation avec les administrations locales.  
**E m b a l l a g e s c o n s i g n é s :** A restituer au fournisseur immédiatement, bien fermé et sans nettoyage, après vidage optimal. Il faut veiller à ce que des polluants ne pénètrent pas dans l'emballage !  
Autres récipients : à vider entièrement et à remettre une fois nettoyés à un centre de reconditionnement ou de retraitement.
- **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**
- **ADR, IMDG, IATA**
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR**
- **IMDG, IATA**
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR**
- **Classe**
- **Étiquette**
- **IMDG, IATA**
- **Class**
- **Label**

(suite page 7)

F

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.08.2020

Numéro de version 101

Révision: 21.09.2020

**Désignation commerciale : NCoat Reiniger M**

(suite de la page 6)

- 14.4 Groupe d'emballage	
- ADR	
- 14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
- Polluant marin :	Non
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
- Indice Kemler :	
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
- Indications complémentaires de transport :	
- ADR	
- Quantités limitées (LQ)	
- Quantités exceptées (EQ)	
- "Règlement type" de l'ONU:	

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**  
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS07

- **Mention d'avertissement** Attention
- **Mentions de danger**  
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
- **Conseils de prudence**  
P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.  
P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

- **Prescriptions nationales :**
- **Indications sur les restrictions de travail :** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

(suite page 8)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.08.2020

Numéro de version 101

Révision: 21.09.2020

---

**Désignation commerciale : NCoat Reiniger M**


---

(suite de la page 7)

---

**- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
 

---

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Application:** Se référer à la fiche technique pour les consignes d'utilisation.

- **Phrases importantes**

Texte intégral des dangers désignés sous forme abrégée au point 3 (phrases H et R). Ces phrases se réfèrent uniquement aux composants. L'identification du produit est indiquée au point 2.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

- **Service établissant la fiche technique :** Voir point 1: Service chargé des renseignements.

- **Acronymes et abréviations:**

RPE: Respiratory Protective Equipment

RCR: Risk Characterisation Ratio (RCR= PEC/PNEC)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

CLP: Classification, Labelling and Packaging (Regulation (EC) No. 1272/2008)

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

TRGS: Technische Regeln für Gefahrstoffe (Technical Rules for Dangerous Substances, BAuA, Germany)

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 4

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

---